

3F vous en dit plus sur...

Ses enquêtes réglementaires

La réglementation impose aux entreprises du secteur HLM de mener deux enquêtes auprès de leurs locataires : une tous les ans sur le supplément de loyer solidarité (SLS), l'autre tous les deux ans sur l'occupation du parc social (OPS). Voici, résumé par 3F, l'essentiel à savoir sur ce sujet.

L'ENQUÊTE SLS

L'enquête SLS est réalisée tous les ans en fin d'année.

Elle permet à **3F** de déterminer quels **locataires** doivent être soumis au [supplément de loyer de solidarité](#) en raison de l'augmentation de leurs ressources.

Le questionnaire porte sur :

- les personnes qui occupent leur **logement social** au 1^{er} janvier de l'année N en cours ;
- les revenus de ces personnes durant l'année N -2.

L'ENQUÊTE OPS

L'enquête OPS est réalisée tous les deux ans en fin d'année.

Elle permet au gouvernement de réaliser les statistiques nationales sur l'occupation du **parc social immobilier** et de présenter au parlement un rapport sur le logement en France.

Elle ne concerne que les locataires qui ne reçoivent pas l'enquête SLS, notamment celles et ceux :

- qui perçoivent [l'aide personnalisée au logement \(APL\)](#) ;
- qui vivent dans une **zone urbaine** sensible (ZUS), un **quartier** prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou dans une zone de revitalisation rurale (ZRR) ;
- dont la **zone d'habitation** est exonérée de supplément de loyer solidarité dans le cadre du plan local de **l'habitat**.